Cahier de doléances des filles

Cahier de doléances.

Article premier.

Il n'est pas de moyen plus sûr, pour augmenter les revenus de l'Etat, ainsi que pour empêcher la dépravation des moeurs, que d'imposer forcement les célibataires. On établira donc dans chaque ville un Bureau pour percevoir les sommes provenues de l'impôt lesquelles sommes seront partagées entre l'Etat & les pauvres filles célibataires qui auroient passé l'âge de quarante ans, à condition qu'elles prouveront la bonne envie qu'elles ont eu de se marier.

Art. II.

Nous demandons, avec instance, qu'il soit fait une loi qui punisse le mari infidèle, comme l'on punit la femme convaincue d'infidélité.

Art. III.

II est du dernier ridicule que les membres du Tiers-Etat instituent un héritier dans une famille au préjudice de leurs autres enfans, & surtout des filles. Nous prions les Etats-Généraux de remédier à cet abus, qui aux yeux de la raison, est injuste & barbare.

Art. IV.

Il sera enjoint à tous les pères de famille de donner la même éducation à tous leurs enfans garçons et filles. Par cette sage ordonnance les femmes de la génération future seront assez instruites pour se mêler de toute espèce d'affaires ; & sans nous flatter les choses en iront en mieux.

Art. V.

La raison & le bon sens exigeant que, dans un Etat bien policé, les pères et mères n'aient pas besoin de donnera à leurs filles une constitution totale ; l’homme, au contraire, qui voudra se marier, sera obligé de faire la constitution de la femme qu'il prendra.

Art. VI.

Les femmes mariées qui n'auront pas d'enfans, donneront, chaque année, une somme qui sera versée dans une caisse établie pour fournir à l'entretien & à l'éducation des enfans pauvres & orphelins.

Art. VII.

Nous ne proposons pas de faire de loi somptuaire ; il est plus avantageux pour l'Etat de mettre une taxe sur tout les objets de luxe.

Art. VIII.

Il seroit utile et sage de défendre aux pères & aux mères de faire porter des corsets à leurs filles ; de cet usage barbare il résulte souvent des accident fâcheux.